

**EXTRAITS DU DISCOURS DE JACK LANG  
SUR L'ÉCOLE PRIMAIRE  
20 juin 2000**

<http://www.education.gouv.fr/discours/2000/primaire.htm>

... Aujourd'hui, comme hier, l'enfant qui quitte l'école doit, naturellement, avoir acquis les savoirs fondamentaux que sont lire, écrire, compter et raisonner ; il doit aussi disposer de compétences nouvelles, telles que comprendre et parler une langue vivante ou utiliser l'ordinateur pour écrire des textes et trouver des informations.

... Savoir lire : Pour les aider à percevoir l'enjeu de la lecture, il convient de mettre les élèves en contact avec de multiples supports de lecture, du livre à l'écran d'ordinateur, du poème au magazine, pour qu'ils puissent comprendre l'utilité quotidienne de l'écrit, autant que sa formidable capacité à faire rêver.

... Les technologies de l'information et de la communication ouvrent, enfin, des perspectives pédagogiques nouvelles pour l'enseignement de la lecture. D'ores et déjà, des logiciels offrent aux enseignants la possibilité de mettre en place une pédagogie plus active, plus diversifiée ou mieux adaptée. La lecture sera cette année une priorité pour l'achat de logiciels. Quatre millions de francs seront affectés dès le prochain semestre à la dotation de logiciels de lecture pour chaque cours préparatoire équipé d'ordinateurs.

... Enseignement des langues : ... création d'une bourse d'échanges entre classes primaires sur Internet pendant la présidence française de l'Union européenne : chaque écolier pourra ainsi avoir plusieurs « cyber-correspondants » avec lesquels il pourra converser en langue étrangère par courrier électronique ;

... Développement de l'usage des logiciels de langues (un effort de 5 millions de francs, réalisé dès l'année 2000, sera accentué les années suivantes).

... La pleine reconnaissance des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement :

La société de l'information a connu en France un essor considérable ces trois dernières années. Tous les Français n'y entrent cependant pas à la même vitesse. L'école doit garantir une initiation à l'informatique, à Internet et au multimédia, en particulier aux élèves qui n'ont pas d'ordinateur chez eux. Il s'agit d'un enjeu démocratique autant que pédagogique ... Un brevet informatique et Internet pour tous. Je peux donc annoncer officiellement aujourd'hui la création d'un brevet informatique et Internet. Dès 2003, tous les élèves pourront présenter ce brevet à la sorti de l'école primaire. Dans l'intervalle, seules les écoles volontaires et tous les collèges pourront l'organiser. Ceci signifie qu'avant 2004, plus de six millions d'élèves auront passé ce brevet.

... 100% des écoles connectées à Internet :

Depuis 1997, sous l'impulsion de Claude Allègre, les collectivités locales ont réalisé un effort sans précédent d'équipement. Les taux d'équipement des collèges et lycées français sont parmi les meilleurs. Pourtant, 65% des écoles primaires n'ont toujours pas accès à Internet.

Nous devons connecter à Internet la totalité des écoles avant la fin de l'année scolaire 2001-2002. 65 MF, pris sur le collectif budgétaire, y seront consacrés avant la fin de cette année. J'annoncerai, par ailleurs, lors de la prochaine rentrée scolaire, un nouvel effort pour le développement des nouvelles technologies dans l'enseignement.

... Un label de qualité pour les logiciels pédagogiques :

De très nombreux logiciels pour aider les enfants à apprendre existent maintenant sur le marché. Il est désormais prouvé qu'ils peuvent être de remarquables outils pédagogiques, en classe comme à la maison. Tous ne sont cependant pas de bonne qualité et les parents comme les enseignants se retrouvent souvent dans l'incapacité de faire un bon choix.

Le ministère de l'Éducation nationale met en place désormais une marque « Reconnu d'Intérêt Pédagogique » dont l'apposition sur un produit est un label de qualité. Plusieurs dizaines de produits ont ainsi été sélectionnés par des experts exigeants. Par la création de cette marque, le ministère joue son rôle de service public et permet l'émergence de logiciels français de qualité.

... 2 000 écoles pilotes pour la formation des enseignants aux nouvelles technologies.

De nombreux professeurs des écoles et instituteurs développent une pédagogie qui utilise avec efficacité ces technologies. Leur savoir-faire doit être reconnu et, surtout, transmis aux autres enseignants.

Nous allons désigner 2 000 écoles, soit au moins une par circonscription, pour servir d'exemple et de lieu de formation pour les autres enseignants. 10 millions de francs seront consacrés à cet objectif au second semestre de cette année. Ce budget sera reconduit les années suivantes, bien entendu.

... Ces mesures, ainsi que celles que je rendrai publiques à la rentrée, sont en cohérence avec le plan d'action gouvernemental pour la société de l'information annoncé par le Premier ministre, Lionel JOSPIN, lors de l'Université d'été de la communication, à Hourtin en 1999. Un prochain conseil interministériel viendra dans les semaines qui viennent confirmer cette cohérence.

... D'autres mesures concerneront la formation dispensée en IUFM. La formation de seconde année, très variable selon les IUFM, fera l'objet d'un cadrage national. Elle répondra à la fois à une exigence disciplinaire et à une exigence pédagogique qui, en aucun cas, ne s'opposent l'une à l'autre. Cette formation devra donc compléter et approfondir les savoirs disciplinaires acquis en première année ; elle proposera une réflexion sur les pratiques éducatives appuyées sur l'expérience des stages qui devront naturellement garder toute leur place ; elle mettra l'accent davantage qu'aujourd'hui sur tout ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, la bonne connaissance d'une langue vivante ; elle proposera à tous les futurs professeurs des écoles une initiation aux techniques d'information et de communication pour l'enseignement.

J'invite les directeurs d'IUFM, qui y sont tout à fait disposés, à un profond renouvellement de la formation initiale et continue des professeurs des écoles. Je leur demande que, dès la rentrée 2000, les maîtres-formateurs qui ont une expérience concrète de l'école soient associés, davantage que par le passé, à l'enseignement dispensé au sein des IUFM.

Sans doute conviendra-t-il d'aller plus loin dans ce sens et d'introduire, dans la formation des enseignants, des formations à dominante qui enrichiront les aptitudes de chacun en même temps que la polyvalence des équipes.

... Le Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Scolaire n'est pas, je veux insister là-dessus, un nouvel établissement public. Il

désigne une cellule de réflexion, d'évaluation, d'animation et de pilotage qui comptera environ trente conseillers. Leur nomination interviendra dans les prochains jours. Ce Conseil bénéficiera de ressources et de moyens matériels, financiers. Des personnels seront mis à sa disposition par les directions concernées du ministère, en particulier la direction de l'enseignement scolaire. Il s'appuiera sur une équipe technique et administrative propre. Il rendra publics, ce point est assez novateur, ses rapports, avis et recommandations. Il présentera un rapport annuel d'activités. C'est dire que son travail s'effectuera dans la plus grande transparence.

Je demande à ce Conseil de préparer et de soutenir la mise en place, pour la rentrée 2000, de projets novateurs réalisables à cette échéance. Seront recensés et analysés ceux qui pourront être transférables à l'ensemble du système éducatif. Des moyens spécifiques seront mis en place, en particulier sous forme de personnes-ressources, d'appuis méthodologiques et de documentations.

Les domaines de créativité ne sauraient être limités à l'avance : ils concerneront aussi bien les contenus que les structures, les méthodes que les ressources. Si la priorité demeure évidemment le domaine des apprentissages et des savoirs à transmettre, les initiatives porteront aussi sur les nouvelles technologies, l'éducation artistique et culturelle, le monde de l'entreprise, celui des médias, les pratiques artistiques ou la santé, le sport, l'usage des langues régionales ou étrangères... L'ouverture aux systèmes étrangers, notamment les échanges internationaux dans le cadre de l'Union Européenne, seront privilégiés.

Le Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Scolaire travaillera en étroite collaboration avec l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP).